



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **25**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 septembre 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h00**

Secrétaire : **Maël DIONG**

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DL.20.084 - Deuxième renouvellement de l'aide municipale en faveur de la mobilité douce

Arnaud JEAN expose :

La municipalité d'Ingré apporte depuis 2018 son concours à l'essor des modes de transports actifs, tant pour les bénéficiaires sur la santé de leurs utilisateurs que pour la diminution des émissions de polluants et de gaz à effet de serre (GES). Les effets de l'aide mise en place par la délibération 18.062 du 26 juin 2018, suivie du renouvellement par la délibération 19.041 du 21 mai 2019, sont encourageants : une trentaine d'Ingréens ont pu profiter du dispositif pour expérimenter le déplacement en vélo à assistance électrique en substitution aux véhicules motorisés émetteurs de particules fines polluantes et de GES. Le nombre de bénéficiaires étant limité plutôt par la faible disponibilité des vélos (les nouvelles demandes mettent plusieurs semaines voire mois à sortir de liste d'attente) que par l'intérêt porté par les Ingréens à la location de vélos à assistance électrique.

L'expérience de ces 2 dernières années montre une progression de la notoriété de cette offre de soutien et un effet intéressant dans la sensibilisation des citoyens au recours à des modes de déplacements moins impactant sur la qualité de l'air et sur le dérèglement climatique. Le contexte géographique d'Ingré (éloignement de 7 à 10 km environ du centre urbain de la métropole) justifie le recours à l'assistance électrique pour une grande partie des citoyens.

Les effets positifs de cette aide engagent la municipalité d'Ingré à poursuivre son application en faveur des nouveaux utilisateurs de ce service de location, voire à en augmenter l'impact en étendant ses conditions d'attribution.

Il s'agit ainsi de renouveler pour 1 an supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2021, le dispositif municipal de prise en charge de 50% du reste à charge de l'abonnement longue durée VAE pour tous les Ingréens justifiant d'un abonnement VéloTao de location longue durée de Vélo à Assistance Électrique en cours de validité. Est également proposé de modifier les conditions d'attribution, afin de permettre l'accès à cette aide aux agents de la ville d'Ingré qui habitent dans une autre commune et se déplacent à l'aide d'un VAE Kéolis pour se rendre sur leur lieu de travail.

Ainsi que le stipulait déjà le règlement adopté par le Conseil Municipal dans le cadre des délibérations 18.062 et 19.041, les personnes ayant bénéficié de cette aide ne pourront y prétendre une seconde fois. La demande de prise en charge sera à déposer auprès des services municipaux au plus tard le 15 juillet 2021.

Les bénéficiaires seront désignés après vérification de leur éligibilité à ce dispositif telle que précisée par le nouveau règlement, cité en annexe.

Après présentation en commission « Aménagement – Travaux – Mobilité – Sécurité et Transition Écologique » du 15 septembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider le renouvellement de l'aide municipale en faveur de la mobilité douce.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **29 SEP. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 OCT. 2020**

Publication le : **02 OCT. 2020**

Notification le : **02 OCT. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer**DL-20-084**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-10-02T14-44-38.00 (MI225628425)**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20200929-DL-20-084-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Deuxième renouvellement de l'aide municipale en faveur de la mobilité douce**Date de décision :** 29/09/2020**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.6. Contributions budgétaires**Acte :** DL.20.084-TE-deuxième renouvellement de l'aide municipale en faveur de la mobilité douce.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/10/20 à 14:44

Par **LE TUMELIN Sylvie****Transmis**

Date 02/10/20 à 14:44

Par **LE TUMELIN Sylvie****Accusé de réception**

Date 02/10/20 à 14:51